
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 18/1 (1991)

DOI: 10.11588/fr.1991.1.56726

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

QUENTIN GRIFFITHS

LES COLLÉGIALES ROYALES ET LEURS CLERCS SOUS LE GOUVERNEMENT CAPÉTIEN

Trois églises collégiales fournirent presque tous les premiers clercs du roi, et les plus actifs au Parlement et à la chancellerie capétienne. Le but de cette enquête est de montrer la place prise par ces églises, de saint Louis jusqu'à la fin de la dynastie, en 1328, non seulement comme centre économique, mais aussi comme champ de formation et modèle pour la monarchie administrative naissante. Elles fournissaient les bénéfices qui facilitaient les études des étudiants en droit, ou qui les récompensaient lorsque leur *cursus* universitaire était achevé. Ces trois églises étaient Saint-Martin de Tours, Saint-Aignan d'Orléans et Saint-Frambaud de Senlis; il faut y ajouter deux autres églises seulement, situées en Vermandois, et pour quelques temps l'église cathédrale de Bayeux.

Saint-Martin de Tours, la première collégiale à entretenir des clercs du roi, était dans le domaine des ancêtres robertiens d'Hugues Capet comme ducs de *Francie*, et ce domaine était protégé jalousement par les premiers Capétiens, non seulement à cause de son renom et de ses richesses, mais aussi parce que ses richesses étaient menacées par la bourgeoisie offensive qui se développait dans ce lieu de pèlerinage, et par les ambitions de deux familles de grands barons, Blois et Anjou. Quoique Saint-Martin fût isolé des autres centres capétiens sur une «île» du domaine royal, la diplomatie matrimoniale du roi Robert le Pieux lui permit de récompenser la famille qui était alors son allié en nommant l'un de ses membres à la dignité de trésorier ou de doyen.

A Saint-Martin comme à Saint-Aignan d'Orléans, repaire favori des premiers capétiens au sud de l'ancien domaine royal, les rois faisaient reconnaître leur présence en mettant ces dignitaires au nombre des souscripteurs de leurs actes. Avec les autres «ecclésiastiques mineurs», ils commençaient à remplacer la plupart des membres du haut clergé dans l'entourage royal, comme les châtelains remplaçaient les grands barons.

L'octroi d'un tel bénéfice servait aussi à y maintenir un membre de la famille royale, ou d'une famille noble alliée, auquel on réservait alors presque toujours la trésorerie de Saint-Martin (par exemple, le bâtard de Philippe Auguste, Pierre Charlot); ou à récompenser de son zèle un fonctionnaire favori (à Saint-Aignan, le chancelier de Louis VII, Cadurc); ou encore à entretenir un chapelain royal, comme le trésorier de Saint-Frambaud sous Philippe Auguste. Mais dès le début du XIII^e siècle à Saint-Martin, la dignité de doyen fut de plus en plus conférée à un clerc du roi, avec des fonctions administratives et juridiques dans la chancellerie, l'Échiquier normand, et enfin au Parlement naissant. Au cours du siècle ce phénomène s'est

étendu à d'autres collégiales situées principalement dans les acquisitions domaniales faites par Philippe Auguste.

Ayant traité ailleurs en détail de l'histoire des rapports des rois avec Saint-Martin et Saint-Aignan¹, nous nous bornerons ici à un aperçu sommaire des cinq collégiales, et à suggérer pour quelles raisons les rois n'ont pas exploité dans la même mesure les nombreuses autres églises situées dans un domaine royal agrandi, qu'elles soient collégiales ou cathédrales. Louis VII insistait sur son patronage portant sur près de cinquante maisons ecclésiastiques installées aux confins de l'ancien domaine du XII^e siècle². Au début du règne de Philippe le Hardi, en 1270, le domaine royal englobait non seulement l'Artois et le Vermandois dans le nord, avec les collégiales de Saint-Quentin et Saint-Fursy de Péronne, la Normandie, avec ses cathédrales comme Bayeux – le tout acquis par Philippe Auguste au commencement du XIII^e siècle –, mais aussi les territoires Languedociens pacifiés dès la première moitié du règne de saint Louis, dont le comté de Toulouse, hérité d'Alphonse de Poitiers. Dès 1275 Philippe le Hardi pouvait envisager d'y ajouter la Champagne, en raison du mariage de son fils (le futur Philippe le Bel) avec Jeanne de Champagne³.

Ni Saint-Étienne de Troyes, dont le comte de Champagne était collateur de la trésorerie, d'après un jugement du Parlement de Paris au XV^e siècle, et où il avait pourvu à soixante-douze canonicats⁴, ni Saint-Quiriace de Provins, où il choisissait le chantre, le prévôt, le trésorier, et quarante-huit prébendiers⁵, n'ont fourni de clercs royaux. L'étude de cette collégiale par Michel Veissière montre que ses dignitaires étaient d'une grande utilité aux comtes⁶. Si le roi employait de tels dignitaires quand il prit possession du Vermandois, pourquoi ne trouvons-nous pas des clercs royaux pourvus de bénéfices dans des collégiales du domaine plus récemment acquis? Bien que la première et seule allusion du XIII^e siècle à la collation par le roi d'un tel bénéfice ne fasse aucune mention du principe juridique de la collation *pleno jure*⁷, il pouvait certainement l'exercer.

Le tableau A montre comment les rois utilisaient ces bénéfices, à partir de la fin du règne de Philippe Auguste. A Saint-Martin les hommes du roi comprenaient sept doyens, un trésorier, et plusieurs officiers mineurs. Quatre d'entre eux étaient gardes du sceau royal, jouant un rôle de plus en plus important comme jurisconsultes au Parlement et comme chefs de la chancellerie – évolution dont l'apogée fut l'installa-

1 QUENTIN GRIFFITHS, *The Capetian Kings and Saint-Martin of Tours*, dans: *Studies in Medieval and Renaissance History* 9 (1988) p. 85–133. – Id., *Les gens du roi de la collégiale de Saint-Aignan d'Orléans*, dans: *Revue Mabillon* 61 (1988) p. 447–470.

2 Marcel PACAUT, *Louis VII et son royaume*, Paris 1964, p. 104–105.

3 Ch.-V. LANGLOIS, *Le règne de Philippe le Hardi*, Paris 1887, p. 98.

4 Guillaume MOLLAT, *Le roi de France et la collation plénière des bénéfices ecclésiastiques...*, dans: *Mémoires présentés ... à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres* 14, 2^e partie, Paris 1951, p. 158.

5 Ibid., p. 156.

6 Michel VEISSIÈRE, *Une communauté canoniale ... Saint-Quiriace de Provins*, Provins 1961, p. 198, et P. J. 201.

7 Sous la régence établie pendant la croisade de saint Louis à Carthage, l'évêque Étienne Tempier fut chargé de désigner les bénéfices, y compris Saint-Aignan, «vacant par raison du droit de régale ou autre...» (*Layettes du Trésor des chartes*, t. IV, p. 227, n° 5289). Le clergé des églises collégiales de Champagne n'est même pas représenté dans les *Jours de Troyes* sous Philippe IV (JOHN BENTON, *Philip the Fair and the Jours of Troyes*, dans: *Studies in Medieval and Renaissance History* 6 [1969] p. 281–344, app. 2).

tion d'Étienne de Mornay au titre et fonction de chancelier. Lorsque l'ancien chancelier de Charles de Valois prit ses fonctions en 1316, sa charge ne dépassa pas le bref règne de Louis X, mais il entra dans la Grande Chambre en 1322, et fut autorisé à siéger, avec un autre ancien chancelier, »quand il leur plera«⁸. Outre l'appartenance au Parlement de la plupart de ces clercs, on peut noter que beaucoup étaient membres de l'Échiquier normand, diplomates, ou spécialistes des finances.

A Saint-Aignan, dès la deuxième moitié du XIII^e siècle, il y avait six clercs du roi, tous doyens sauf un, avec deux gardes du sceau. Étienne de Montfort, qui fut au service pendant vingt ans, était diplomate, conseiller du Parlement et maître de l'Échiquier.

A Saint-Frambaud de Senlis on trouvait quatorze clercs du roi, dont trois chapelains et un confesseur, témoins d'une importance administrative limitée. Mais quatre d'entre eux furent gardes du sceau, marchepied de rigueur pour un évêché. Philippe de Cahors et Nicolas d'Auteuil furent ministres de Philippe le Hardi, et Pierre de Belleperche un des conseillers-familiers de Philippe le Bel. C'était une maison royale dès les premiers temps capétiens, où le roi conférait douze canonicats et la trésorerie *pleno jure*.

A Saint-Quentin, en Vermandois, il y avait sept clercs (dont deux déjà cités, l'un et l'autre gardes du sceau). Le droit régalien de collation à tous les canonicats ne fut pas confirmé par le Parlement avant 1365; mais la collation du cointre-trésorier par le roi était fermement établie, héritée après 1191 des comtes de Vermandois⁹.

A Saint-Fursy de Péronne, dans le même comté (où la collation du cointre, du chantre, du doyen et de trente-sept prébendes revenait au roi) on trouve deux clercs appartenant à l'administration royale sous les derniers Capétiens. Le doyen et légiste Hugues de Chalançon (également chantre de Clermont en Auvergne, son pays natal) était actif entre 1316 et 1324 dans la Grande Chambre du Parlement, comme juge-enquêteur et président de la nouvelle Chambre d'Enquêtes. Le cointre-trésorier Pierre de Condé (déjà archidiacre de Soissons) était dans l'entourage du roi de 1239 à 1291; chapelain de Saint Louis pendant la croisade à Tunis, il servait plus tard comme trésorier de la maison du roi. Des clercs importants donc, mais deux seulement.

On trouve donc parmi le personnel de ces cinq collégiales près de trente clercs actifs (après avoir éliminé les doublons et les offices purement spirituels), dont huit gardes du sceau – devenus chanceliers sous le règne de Philippe le Bel. Nombre impressionnant, surtout comparé au vivier dont disposait le roi. Même les autres collégiales, où il exerçait le droit de collation sont sous-représentées¹⁰.

8 E. BOUTARIC, Actes du Parlement de Paris, t. 2, Paris 1867, n° 6930 A.

9 Pour Saint-Frambaud, voir les références dans le tableau A à la note 10sq. Pour Saint-Quentin, la Gallia christiana (t. 9, col. 1044–1046), ne fournit malheureusement pas les cointres-trésoriers. Le patronage de Philippe Auguste était reconnu (Layettes, t. I, p. 393b, n° 1051, Juillet, 1213). Le chapitre devait obtenir la permission d'élire de doyen, mais le roi respectait dans cette église son rôle spirituel touchant la cure d'âmes. Cependant, même avant qu'elle devienne une église royale, le trésorier Jean souscrivit un acte de Philippe I^{er} (Jean-François LEMARIGNIER, Le Gouvernement royal aux premiers temps Capétiens, Paris 1965, tableau des souscripteurs).

10 Il y avait un clerc ayant une place importante dans l'administration royale à Gerberoy, mais nous ne savons pas si le roi y avait »plein droit«. Voir la fin du tableau A, note 34. A Saint-Marcel de Paris, où Pierre de Condé était doyen avant de devenir cointre de Saint-Fursy, il semble que le roi n'avait aucun droit de collation.

L'importance continue des nos premières collégiales est illustrée dans le rôle du Parlement de 1316, au début du règne de Philippe le Long, lorsqu'il abandonne sa régence. Dans cette liste, la plus complète qui nous soit parvenue de cette époque, on trouve dans la Grande Chambre cinq prélats, treize clercs, trois barons et quatorze autres laïques; le rôle comprend en outre les maîtres des Requêtes, les juges et rapporteurs d'enquêtes, et les notaires (qui sont presque tous clercs sauf les enquêteurs)¹¹. Bien entendu, le titre de »maître« n'indique plus forcément un ecclésiastique. Citons dès la seconde moitié du règne de saint Louis les jurisconsultes Pierre de Fontaines et Julien de Péronne qui portent cette qualité; monseigneur/maître Bertrand Jourdain et messire/maître Anseau de Chevreuse en 1298; Raoul de Préaux, maître laïque dans la Grande Chambre, peut-être aussi Pierre de Nogaret, rapporteur, ces deux en 1316¹². La qualification de »clerc« commence même à désigner une personne savante, ecclésiastique ou non¹³. Mais il est certain, comme nous l'indiquons plus loin, que la grande majorité des parlementaires-clercs sont ecclésiastiques. Dans ce milieu d'ecclésiastiques, est encore plus impressionnante la faible représentation d'églises autres que nos collégiales, même cathédrales. Seul Bayeux maintenait plus de deux clercs en même temps sous saint Louis et son fils: on prétend que huit étudiants de l'Université d'Orléans y suivirent leur maître, le trésorier puis évêque Eudes de Lorris¹⁴. Seuls Soissons et Clermont en maintenaient plus de deux en même temps sous ses successeurs¹⁵.

Le recrutement de clercs pour le service du roi ne dépend jamais de son exercice du droit de régale spirituelle. Dans les églises d'une province telle que Sens, et dans les diocèses normands, le roi exerce le droit de régale temporelle (c'est-à-dire qu'il jouit des fruits d'un évêché quand il est vacant). Mais on rappelle que ce droit est une condition préalable, et non une garantie du droit de régale spirituelle. Celui-ci entraîne la distribution de prébendes aux chanoines ou autres, sans cure d'âmes, plutôt qu'aux dignitaires tel que les doyens (dont la nomination appartient au roi, suivant le droit *pleno jure*, uniquement dans quelques collégiales, comme nous l'avons vu). Par ailleurs la régale spirituelle n'existe pas à Châlons-sur-Marne, Angers, Clermont, Amiens ou Bourges, pour ne citer que les cathédrales où l'on trouve épisodiquement quelques clercs du roi. En tout cas les rois n'appliquent pas les principes théoriques du droit, mais exercent simplement

11 BOUTARIC (voir n. 8) n° 4490B (1216).

12 Pour saint Louis, voir GRIFFITHS, *St. Louis and the New Clerks of Parlement*, dans: *Studies in Medieval Culture* 4/2 (1974), Liste II. Pour 1298 voir Ch.-V. LANGLOIS, *Textes relatifs à l'histoire du Parlement de Paris ... jusqu'en 1314*, Paris 1888, n° 117. Du Coudray insiste sur le fait que Bertrand était laïque, et DU TILLET (*Recueil des rois de France*, Paris 1618, p. 36-39) qu'Anseau était maître. Maître Raoul de Préaux, secrétaire et notaire du roi, souvent confondu avec Raoul de Presles, est qualifié *clericus conjugatus* par le pape; il est anobli par le roi Philippe V après sa réhabilitation (Franklin J. PEGUES, *The Lawyers of the last Capetians*, Princeton 1962, p. 236-241).

13 Ainsi remarque William KIBLER (*Speculum* 64 [1989] p. 184) dans sa recension de l'ouvrage de Serge LUSIGNAN, *Parler vulgairement...*, Paris 1986, p. 9. Un exemple, peut-être atypique, serait monseigneur Alphonse d'Espagne, inscrit parmi les clercs en 1319 (BOUTARIC [voir n. 8] n° 5899A), qualifié maître en 1322 (*ibid.*, n° 6950A), mais chevalier du roi en 1326 (n° 7826).

14 Voir le tableau B, n. 1.

15 Voir le tableau C.

leurs privilèges quand ils le peuvent, comme à Soissons en 1252, et vraisemblablement à la fin du siècle¹⁶.

Prenons quelques cas individuels. Sous les derniers Capétiens on trouve quatre archidiares – nombre le plus élevé connu de dignitaires au service du roi – à Soissons et à Chartres; et trois à Bourges et à Tournai. Quoiqu'aucun n'ait reçu son bénéfice du roi, il est hors de doute qu'au moins deux des archidiares à Bourges ont gagné la faveur du futur roi Philippe V, car Pierre d'Arrablay avait été son chancelier quand il était comte de Poitiers et pendant la régence, et Thibaud de Sancerre était procureur du roi¹⁷. A Chartres, l'influence du roi va sans dire. Le pape est d'ordinaire heureux d'obliger le roi, à condition que ce ne soit pas une concession de principe. Nous avons déjà parlé de Soissons¹⁸. A Tournai ou en Brabant on ignore l'influence des rois précédents sur les nominations de tels dignitaires, mais on connaît bien les ambitions de Philippe le Bel dans le comté de Flandre et de Hainaut. Deux de ses clercs deviendront évêques de Tournai: l'ancien archidiacre Jean de Vassogne, en 1292, et le précité Thibaud de Sancerre en 1333; l'archidiacre Étienne de Suzy deviendra cardinal-prêtre en 1305. Jean, conseiller du comte Guy de Dampierre, dès 1281, avait été un des premiers maîtres des Jours de Troyes, puis garde du sceau; il reste membre du Parlement, même après son élévation. Jean de La Férité est membre du conseil du roi lorsqu'il commence à siéger comme maître des Requêtes. Étienne est un autre garde du sceau et enquêteur pour le Parlement¹⁹. Nous ne trouvons qu'un archidiacre de Bayeux (après saint Louis)²⁰ et d'Orléans²¹, quoiqu'évêchés

16 Jean GAUDEMET, *Histoire des institutions françaises au Moyen Age*, t. 3, Paris 1962 (Institutions ecclésiastiques) p. 250–251. BOUTARIC (voir n. 8) t. 1, p. cccxi, n° 31, et tableau C. Nous ne connaissons pas, sauf dans quelques cas comme Soissons, les circonstances d'une désignation donnée, même pour les évêchés royaux (voir la note 41 ci-après).

17 PEGUES (voir n. 12) p. 70 et 194; *Gallia christiana*, t. 12, col. 647; et BOUTARIC (voir n. 8) n° 3724, 4482 A, 4896, 6930 A et passim. Voir la n. 23; Thibaud devient évêque de Tournai en 1333 (Tableau D; *Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*, Paris 1917, n° 10346 et note 3).

18 Soissons: Philippe de Mornay est diplomate secret, membre de l'Échiquier de Normandie et de la Grande Chambre du Parlement au moins dès 1316 (LANGLOIS, Textes, n° 124; Documents financiers, t. 2, Comptes du Trésor, n° 810; BOUTARIC [voir n. 8] n° 4482 A et passim; *Journaux du Trésor de Charles IV*, n° 1497; Paul LEHUGEUR, *Philippe le Long roi de France...*, Paris 1931, p. 188). Dreux de la Charité est à la Grande Chambre, à l'Échiquier et maître des requêtes (BOUTARIC n° 4474; *Journaux du Trésor de Charles IV*, n° 658 et n. 3). Voir les concessions à Philippe le Bel par Clément V, et aux derniers Capétiens par Jean XXII (Georges LIZERAND, *Clément V et Philippe le Bel* [Paris 1910] p. 55–56, 396, et 473; Bernard GUILLEMAIN, *La Cour pontificale d'Avignon* [Paris 1962] p. 185 et 190).

19 A Tournai: Jean de Vassogne avait été maître des Jours de Troyes et du Parlement sous Philippe le Hardi; Lucien PERRICHET, *La Grande Chancellerie de France des origines à 1328*, Paris 1912, p. 520 et 523–524. Le Jean de *Vassonia* qualifié de maître pour 1298 serait son successeur (*Journaux du Trésor de Philippe IV le Bel*, n° 2515); voir LANGLOIS, Textes, n° 111, 115 et 117, et BOUTARIC t. 2, n° 3203. Cf. Jacques PYCKE, *Répertoire biographique des chanoines de Tournai*, Louvain-Bruxelles 1988, n° 33, 43 et 44. Pour Étienne, voir GUILLEMAIN (n. 18) p. 190 et 192, et LIZERAND (n. 18) p. 54.

20 Maître Étienne en 1284 (J. BENTON [voir n. 7] app. 2, n° 1); voir le tableau B. On peut ajouter Jean de La Porte, archidiacre de Rouen et chanoine de Paris (*Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. 1, n° xxxii), ancien enquêteur de saint Louis, dont la dernière apparition au Parlement est en 1261 (LANGLOIS, Textes [voir n. 12] n° 40); mais qui est peut-être le personnage cité en 1277 (nst.) (Arch. dép. de l'Aisne, G 1850 bis, fol. 8); son obit est célébré le 13 octobre à Orléans (*Obituaires de la Province de Sens*, t. 3, Paris 1909, p. 174c).

21 En 1291 et 1296 c'était probablement Pierre de Mornay le Jeune, neveu de l'évêque Pierre, et le doyen Étienne de Saint-Martin, appartenant à un trio de clercs jouant un rôle important à la fin du règne de Philippe le Bel (LANGLOIS, Textes, n° 111 et 115; PEGUES [voir n. 12] p. 120–123).

royaux. Et trente-deux archidiacres en tout provenant de chapitres cathédraux sous les cinq derniers capétiens – situation comparable au règne de saint Louis, où nous en trouvons huit – et peu actifs au Parlement²².

Combien d'autres «clercs mineurs» provenant des chapitres cathédraux y avait-il au service du roi? Sous saint Louis, on trouve six personnes, sur les cinq offices représentés dans le tableau C, et le même nombre d'églises (Bayeux non compris). Sous ces successeurs, cette faible distribution par église est semblable, sauf maintenant pour Chartres aussi bien que pour Bayeux, où l'on trouve deux dignitaires outre les archidiacres, le doyen Thibaud de Poncy (gradué de Boulogne et très actif comme juge et commissaire du roi). Mais il y a maintenant vingt-sept cathédrales représentées. Nous trouvons un chantre pour chacune: Autun, Bourges, Clermont, Orléans (avec également un sous-chantre), Paris, Reims, Rouen et Saint-Brieuc²³; un doyen d'Autun, quatre de Chartres, un de Laon, du Puy, de Poitiers et de Tournai, et deux de Clermont, d'Évreux, de Meaux, de Paris et de Sens²⁴; un syndic ou écolâtre de

22 GRIFFITHS (voir n. 12) Exhibit A.

23 Voir le tableau B pour Bayeux et le tableau C pour les autres églises. Citons par exemple pour Pierre de Bourges, son mémorial détaillé sur les activités du Parlement (LANGLOIS, Textes, n° 134). Pour Clermont voir le tableau A à la note 27. Pour Thibaud de Sancerre à Orléans voir LANGLOIS, Textes, n° 124; Obituaires de la province de Sens, t. 3, p. 109 A; le sous-chantre est Pierre de Bourges (Journaux du Trésor de Charles IV le Bel, n° 340, n. 2). Pour Paris, BOUTARIC (voir n. 8) n° 4482 A et 5058. Pour Reims, voir Thibaud de Poncy, tableau B. Pour Rouen, probablement Jean le Duc, ca. 1317 (Registres du Trésor des chartes de Philippe VI de Valois, n° 1320). Pour Saint-Brieuc, LEHUGEUR (voir n. 18) p. 193, note 1; Journaux du Trésor de Charles IV, n° 728, n. 1. Nous omettons le chantre d'Autun Jean de Bourbon, parce que sa carrière ne commence qu'en 1326 (Registres du Trésor des chartes de Philippe VI de Valois, index et n° 5621).

24 Autun: Jean de Roye II (à ne pas confondre avec le chanoine de Lille, comme le fait LEHUGEUR [n. 18] p. 196) est archidiacre de Bourges-Bourbon ca. 1313 et doyen d'Autun dès 1317 (Gallia christiana, t. 4, col. 434; BOUTARIC [voir n. 8] n° 4232 et 5540; Felix AUBERT, Le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII, Paris 1890, t. 2, p. 313–314). Chartres: Documents financiers, t. 3, Comptes royaux, p. 85–94, n° 14999, 15413 et 27522 (probablement pas le Guillaume II, évêque de Mende, juge et président du Parlement dès 1316). Pour Étienne, Michel et Jean, voir Jean GLÉNISSON, Les Enquêteurs-réformateurs de 1270 à 1328, Thèse, École des chartes (1946), p. 81 ms. que M. Glénisson a bien voulu me prêter. Clermont: BOUTARIC t. 2, n° 4490B, 5899A, 6930A et passim; F. AUBERT, Le Parlement de Paris, p. 314 et note 5, citant Arch. nat. X1⁵, fol. 9v°; Journaux du Trésor de Charles IV, col. 129, note 1 et n° 237, 391 et passim jusqu'à 8480–8481. Évreux: Pierre avait été doyen de Saint-Frambaud de Senlis (tableau A); Adam est actif comme conseiller du roi et clerc au Parlement (BOUTARIC t. 2, n° 6930A; Journaux du Trésor de Charles IV, col. 455, n° 2610 et note 1, et passim jusqu'au n° 10367 pour 1328, l'année de son élection comme évêque et de sa mort. Laon: Guillaume était docteur des deux lois à l'Université d'Orléans, puis chapelain et *causarum auditor* de Grégoire X (Eduard M. MEIJERS, L'enseignement du droit dans trois universités du XIII^e siècle, t. 3, L'université d'Orléans (Études d'histoire du droit international privé), Leiden 1919 (tr. 1959), p. 11; voir Amiens dans les tableaux C et D. Le Puy: ancien chancelier de la reine Jeanne, femme de Philippe V, Pierre devient évêque de Nevers en 1320, puis d'Autun en 1322 et cardinal en 1331 (Gallia christiana, t. 12, col. 647; PEGUES [voir n. 12] p. 69 et 202; BOUTARIC t. 2, n° 4490A et B, et 4482A; Journaux du Trésor de Charles IV, col. 336, n° 1910, note 10). Meaux: LANGLOIS, Philippe le Hardi (voir n. 3) p. 42; ID., Textes, n° 89 et passim. Poitiers: Jean avait été professeur de droit (?), puis chancelier sous Philippe V et une deuxième fois sous Charles IV (PEGUES, The Lawyers, p. 196–197; LEHUGEUR, Philippe le Long, p. 147, n. 14; BOUTARIC t. 2, n° 4490B et passim; Journaux du Trésor de Charles IV, n° 115, note 2, jusqu'à n° 10410. Sens: tous les deux sont maîtres du Parlement et des Jours de Troyes de Philippe IV à Philippe V (BENTON [voir n. 7] app. 2, n° 12, 13, et 20; LANGLOIS, Textes, n° 124; J. McNAMARA, Gilles Aycelin: Servant of Two Masters, Syracuse 1973, p. 126–127; BOUTARIC t. 2, n° 4490B, 5899A et

Nevers et Poitiers²⁵; trois trésoriers de Laon, un d'Angers, deux de Lisieux, et un de Nevers, Reims et Sens²⁶.

Nous avons négligés plusieurs personnes dont la qualité, autre que chanoine, n'est pas indiquée, comme par exemple André Pocheron dans la Grande Chambre de 1307 à 1317²⁷; ainsi qu'un nombre peut-être plus grand encore de gens dépourvus de titre ecclésiastique, comme Adhémar de Cros, clerc du roi et juge d'enquêtes après 1316²⁸. Combien sont des laïques? On ne peut pas en être certain dans l'état actuel de nos recherches.

On constate que le droit régalien de collation était faible, sauf peut-être en Normandie et sur quelques collégiales. Comment expliquer ces ressources apparemment abondantes de professionnels? Philippe le Hardi hérita quelques serviteurs fidèles, comme Gilles Camelin, son procureur en Languedoc issu de l'administration efficace de son oncle Alphonse de Poitiers, et comme le conseiller Henri de Vézelay, de celle de son père²⁹. Les gages et les »pourboires« (*dona, harnesia, pallia*) étaient un peu plus généreux que dans l'ordonnance de saint Louis de 1261, où les mieux payés des clercs ne recevaient que quatre sous par jour (livrée non comprise)³⁰, tandis que l'ordonnance de 1307 prescrit cinq sous, et, »au retour du fort monnaie à son ancien niveau«, dix sous³¹. Toutefois les laïques du Parlement recevaient deux fois cette somme³². En 1285 Gilles Camelin reçoit dix-sept livres cinq sous pour soixante-neuf jours, tandis que messire Jean de Falévy reçoit soixante-deux livres pour

passim). Tournai: BOUTARIC t. 2, n° 6930 A; Journaux du Trésor de Charles IV, n° 4478 et 4480 et note 1.

25 Nevers: BOUTARIC t. 2, n° 5899 A et passim jusqu'au n° 7666; Journaux du Trésor de Charles IV, n° 230 et passim à 4800; Jean est président du Parlement en 1320 (LEHUGEUR [voir n. 18] p. 157). Poitiers: Étienne est commissaire diplomatique du roi dès 1309, qualifié de sous-diacre, puis enquêteur et juge avant de devenir évêque de Paris en 1320 (Registres du Trésor des chartes de Philippe le Bel, n° 774, 798 et 2240; BOUTARIC t. 2, n° 4482 A et 4490 A; Journaux du Trésor de Charles IV, n° 207 et passim).

26 Laon: Pour Henri, voir le tableau B. Pour Jean, voir Poitiers à la note 24. Pour la turbulence de la carrière ecclésiastique de Pierre, voir la n. 6 du tableau D. Lisieux: Pour Richard: LANGLOIS, Textes, n° 117; pour Jean: BOUTARIC t. 2: n° 4051 et passim à 6930 A; Journaux du Trésor de Charles IV, n° 107, note 1, n° 2023, note 3 et passim à n° 8485; LEHUGEUR (voir n. 18) p. 150, note 2 et 202, note 4. Nevers: Pierre est conseiller, rapporteur de Requêtes, juge d'enquêtes, et commissaire-réformateur en Auvergne (BOUTARIC t. 2, n° 4490 B et passim à 7086; Journaux du Trésor de Charles IV, n° 242 et passim à 9746; LEHUGEUR, Philippe le Long, p. 192; Registre du Trésor des chartes de Philippe VI, passim jusqu'en 1221). Sens et puis Reims: Un des rares ecclésiastiques d'origine bourgeoise, et de plus juif converti, Philippe est membre du Parlement dès 1298, de l'Échiquier et de la Chambre des comptes, ministre »le plus important après Nogaret, Plaisians et Latilly«, filleul et exécuteur de Philippe le Bel; riche et ambitieux, il survécut à un procès après la mort du roi selon PEGUES (voir n. 12) p. 60, 134, 198, et 230; LANGLOIS, Textes n° 117, 124 et passim; Registres du Trésor des chartes de Philippe VI, n° 1471 et 1494; Comptes Royaux, 1285-1314, n° 1574, 1990, 24165 et ses comptes passim; Journaux du Trésor de Charles IV, n° 691 et note 1, et passim à 7544).

27 LANGLOIS, Textes, n° 124; BOUTARIC t. 2, n° 4482 A et passim; Registres du Trésor de Philippe IV le Bel, n° 836 et 2240.

28 BOUTARIC t. 2, n° 5899 A et passim; Journaux du Trésor de Charles IV, n° 225 et passim à 8014.

29 Voir Laon et Meaux dans le tableau C.

30 Louis DOUËT D'ARCQ, Comptes de l'hôtel des rois de France, Paris 1865, p. V, citant l'ordonnance de 1261 (Arch. nat. JJ 57, fol. 5r°, 16v° et 23r°). Sur les clercs hérités par Philippe III, voir Ch.-V. LANGLOIS, Philippe le Hardi (voir n. 3) p. 42.

31 LANGLOIS, Textes (voir n. 12) n° 124.

32 Avec l'ordonnance, voir LANGLOIS, Textes, n° 97 (janvier, 1286).

soixante-deux jours³³. La différence peut être bien sûr attribuée à la possession d'un bénéfice ecclésiastique. La non-obtention d'un bénéfice peut expliquer en partie les brefs temps de service que nous avons remarqué pour la plupart de nos clercs. Foulques de Laon, ministre de Philippe le Hardi et professeur de droit civil, reçut un don de cent livres tournois jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice intéressant³⁴.

Ces bénéfices étaient importants et nous sommes persuadés que la plupart des désignations avaient lieu après l'entrée en fonction comme clerc du roi (sauf pour les canonicats et quelques archidiaconats). Prenons, par exemple, six de nos clercs nommés »Jean«; quatre sur les six reçoivent leur office ecclésiastique après avoir servi le roi: – Jean de Bourbon, déjà chanoine, clerc du roi en 1337, – chantre en 1338; – Jean de Cherchemont, chancelier de Charles de Valois en 1316 (sans qualité ecclésiastique), – doyen dès 1321; – Jean de la Ferité, clerc en 1291, sans la qualité d'archidiacre; – Jean le Duc, clerc dès 1286, – chantre en 1311. Il est possible que Jean de Forgètes et Jean de Mandevillain aient reçus leurs offices à peu près en même temps que leur emploi auprès du roi³⁵. De plus – en dehors des présentations à certaines dignités collégiales ou aux prébendes – les désignations viennent, plutôt que du roi, d'un chapitre ou de l'évêque, qui désirent lui plaire. A cela s'ajoutent les dispenses pontificales de résidence ou autres demandes, afin de faciliter l'emploi du clerc à la cour royale³⁶.

Il y a d'autres raisons à la disponibilité de clercs: les talents administratifs deviennent plus abondants, à la différence des laïques. Ceux-ci n'atteignent pas toujours le quota prescrit dans les ordonnances pour le Parlement: les enquêteurs de 1319 n'en comprennent que quatre, au lieu des huit désignés³⁷. Le droit canon est étudié à Paris et ailleurs, le droit coutumier l'étant même à Orléans. Les écoles de droit civil de Toulouse et surtout d'Orléans fournirent plusieurs clercs savants, comme Guillaume Durand (juge et président du Parlement, conseiller du roi), et Guillaume de Mâcon (l'ancien doyen de Laon)³⁸. Boniface VIII autorise Guillaume III Flote (son père Pierre s'opposera au pape peu après) à se mettre en réserve de l'Église pour étudier le droit civil – bien entendu avant 1302, quand il est dépouillé de toutes ses bénéfices³⁹.

33 LANGLOIS, Textes, n° 89.

34 ... *donec tibi melius provisum fuerit in beneficio ecclesiastico competenti* (LANGLOIS, Philippe le Hardi, p. 42, citant Arch. nat. JJ30A et Recueil des historiens des Gaules et de la France, t.21, Paris 1896–1904, p. 49).

35 Jean de Bourbon: Registres du Trésor des chartes de Philippe VI de Valois, n° 3303 et 3857. Probablement Jean de la Ferité en 1291: LANGLOIS, Textes, n° 111. Pour les autres, voir les notes 22–25 supra.

36 Par exemple, au temps de Louis le Jeune, Pierre de Pise, doyen »par la grace du roi« à ce qu'on prétend, mais sans doute à la demande du pape (GRIFFITHS, Saint-Aignan [voir n. 1] p. 452, note 18, et Appendice n° 8). Sous Saint Louis: Guy de Neauphle, devenu chapelain du pape (GRIFFITHS, Saint-Martin [n. 1] p. 104, n. 109 et Exhibit A). Sous Philippe le Hardi: Henri de Vézelay, pareillement devenu chapelain du pape (LANGLOIS [voir n. 3] p. 42, note 2).

37 BOUTARIC (voir n. 8) n° 5899 A.

38 Durand devint évêque de Mende, mourut en 1323 (BOUTARIC t. 2, n° 4482 A, 4490 A et B et 6209; LEHUGEUR [voir n. 18] p. 11 et 157; Registres du Trésor des chartes de Philippe IV le Bel, n° 303). Pour Mâcon, voir le tableau B n. 1.

39 En 1303 il reçoit du roi un fief de 400 livres, et probablement reprit son emploi à la cour jusqu'en 1325 (tableau A, note 15). Boniface autorise également Étienne de Mornay à étudier le droit en le dispensant de la résidence canoniale (tableau A, n. 2).

Etre dans l'entourage royal facilite l'accès à une carrière administrative, parfois l'exercice privé du droit, comme en témoigne l'exemple de Raoul de Presles⁴⁰, mais surtout l'accès à une carrière ecclésiastique, jusqu'à l'élévation à l'épiscopat. A partir de 1243, tous les évêques d'Évreux et cinq autres évêques sont, sous saint Louis, des anciens clercs du roi. Après 1281, il n'y avait que Nicolas d'Auteuil et Adam de l'Isle-Adam à Évreux; il n'y avait aucun clerc royal à Bayeux après Eudes de Lorris, peut-être en réaction tardive à la liberté d'élection accordée par Philippe Auguste aux évêchés normands. On trouve toutefois Robert d'Harcourt à Coutances et Gilles Aycellin à Rouen⁴¹. Dans le reste du royaume, on peut citer d'anciens clercs du roi devenus évêques à Amiens, Auxerre, Chartres, Carcassonne, Orléans, Senlis et Soissons (au moins deux), et à Arras, Châlons, Dôle, Saint-Malo, Le Puy, Meaux, Mende, Nevers, Noyon et Sens (un)⁴². Ici encore la complaisance du pape était importante. En outre, six sur les vingt-neuf cardinaux créés par les deux premiers papes d'Avignon étaient des anciens officiers du roi de France⁴³.

En conclusion, on peut dire que les derniers Capétiens allaient chercher plus loin des bénéfices pour leurs clercs – en Auvergne, en Languedoc, en Flandres – mais le cœur de leur corps administratif et judiciaire dépendait d'une source traditionnelle: les églises collégiales de l'ancien domaine royal. Plusieurs de ces clercs, comme les chanceliers Pierre de Belleperche et Étienne de Mornay, ont joui d'une carrière distinguée dans le gouvernement de l'État, mais aussi dans l'Église.

40 PEGUES (voir n. 12) p. 168–169.

41 Voir le tableau A pour les clercs des collégiales élevés à l'épiscopat. Pour les élévations sous saint Louis, voir l'appendice de mon étude: *Saint Louis and the New Clerks in Parlement* (voir n. 12) appendice. Pour Adam, voir n. 24 supra. John BALDWIN a montré que l'influence royale à Châlons, quoique « sous le roi » pour la régale temporelle, n'est nulle part plus uniforme que dans les désignations des officiers mineurs (*The Government of Philip Augustus*, Berkeley 1986, p. 179–180, 506, n. 124, et appendice C).

42 Voir le tableau D.

43 GUILLEMAIN (n. 18) p. 192–193, n. 68, p. 197, n. 89, et p. 199.

<i>Dignitaires et dates de Jouissance du bénéfice</i>	<i>Fonctions dans l'administration royale</i>	<i>Autres dignités</i>
SAINT-MARTIN DE TOURS: doyen ²	(Chaque doyen fut maître au Parlement)	
Eudes III Clément 1211-1216/17	Clerc du roi sans titre; maître de l'Échiquier normand ca. 1213-1217	Curé de Saint-Spire, Corbeil.
Nicolas de Roye 1217-1228	Neveu du chamberlan Barthélemy; conseiller à la cour 1232-1237	Chancelier, puis évêque de Noyon 1228-m. 1240.
Aubry Cornut 1229-1236	Clerc et envoyé du roi dès 1229; garde du sceau, 1231-1236; à l'Échiquier	Docteur <i>utriusque juris</i> de l'Université de Paris; évêque de Chartres 1236-m. 1243.
Jean de la Cour d'Aubergenville 1236-1244	Clerc du roi dès 1231; à l'Échiquier; garde du sceau, 1236-1244	Chanoine de Paris ca. 1234. Évêque d'Évreux 1244-m. 1256.
Guy de Neauphle 1244-1269	Clerc du roi 1253-1270; envoyé; conseiller de Philippe III	Chapelain papal, 1255.
Pierre Chalon 1269-90	Conseiller du roi; Enquêteur-réformateur; garde du sceau, 1282-1290	Archidiacre d'Autun; évêque de Senlis, 1291-m. 1294.
Gilles Lambert 1290-m. ca. 1315 nst ³	Clerc et conseiller du roi jusqu'en 1309 au moins	
Étienne de Mornay 1316 nst-m. 1332 ⁴	Clerc et chancelier de Charles de Valois, puis de Louis X, 1315 nst-1316, juillet; Conseiller de Charles IV et Philippe VI	Professeur du droit civil - à Orléans? Archidiacre d'Orléans-Sologne.
SAINT-MARTIN: trésorier		
Pierre Charlot, 1217-ca. 1241	Bâtard de Philippe Auguste	Évêque de Noyon, 1240-m. 1249.
Archambaud (de Buzançais?) 1241 et 1242	D'une famille alliée à la couronne	
Philippe de Castille 1243-1256	Désignation diplomatique	Chanoine de Tolède.
Simon de Brion 1256-1281	Garde du sceau 1259-1261; conseiller de Charles d'Anjou	Chanoine de Saint-Quentin, ca. 1238. Archidiacre de Rouen-Caux, 1248-1259. Cardinal-légit. Pape Martin IV, 1281-1285.

Dignitaires et dates de Jouissance du bénéfice	Fonctions dans l'administration royale	Autres dignités
Simon de Nesle 1281/89-1296 ³	2 ^e fils de Simon de Clermont, seigneur de Nesle; aucun rôle politique	Prévôt de Courçay; évêque de Noyon, 1297, transféré à Beauvais, 1301-1312.
Philippe II de Majorque 1297-1341	Cousin de Philippe le Bel; aucun rôle politique	Coadjuteur de Saint-Quentin, 1303-m. 1341?
SAINT-MARTIN: autres officiers		
Gilles (Guy?) <i>Raderii</i> Chantre, 1235-1249/55	Garde du sceau, 1249-1252; même personne que le chantre?	Évêque de Damiette, 1249-1252. Archevêque de Tyr, 1252/54-m. 1266.
Eudes de Lorris Sous-doyen, 1251-1253?	Clerc du roi au Parlement et à l'Échiquier. Envoyé; enquêteur	Chevecier d'Angers 1252, d'Orléans, 1259; trésorier de Bayeux.
Gilles de Bonneval ^b Sous-doyen/granger, 1257-1271	Clerc d'Alphonse de Poitiers, ca. 1248	Doyen de Saint-Maurice de Tours, 1277/79 -m. dès 1284-mars.
Robert de Vernon Sous-doyen, ca. 1290-1314	Maître des finances; chapelain du roi 1319-vers 1331	Voir: Saint-Frambaud - Trésorier.
Jean d'Aubigny Sous-diacre, vers 1299 ⁷	Rôle politique inconnu. Voir Gilles de B. ci-dessus	Sous-doyen de Chartres, 1299 vs. Pierre de Savoie; m. 1302.
Guillaume de Préaux Chanoine, 1316-45 ⁸	Fils du secrétaire laïque Raoul; conseiller des rois Philippe V et VI	Professeur ès lois, 1333.
SAINT-AIGNAN D'ORLÉANS: doyen ⁹		
Thomas de La Chapelle vers 1220-v. 1237	Rôle inconnu; issu probable d'une famille de baillis du roi	M. avant 1250
Henri 1237-1245		
Étienne II de Saint-Samson 1245?-1251	Maître de l'Échiquier de Normandie	Aussi chanoine de Saint-Samson, maison royale?
Étienne III de Montfort 1251/2-1269	Clerc de la reine Blanche, puis de saint Louis; maître de l'Échiquier 1248-1269; conseiller au Parlement; diplomate	Trésorier de Saint-Mellon de Pontoise, 1248-1251.
Guillaume II de Rampillon v. 1269-m. 1270 à Carthage	Diplomate et clerc du roi; garde du sceau en 1270; exécuteur du roi	Archidiacre de Paris, 1252-1270; chapelain apostolique, 1263.
Guillaume III de Crépy 1273-1293, m. après 1299	Notaire et agent de finance 1283-1299; garde du sceau, 1293-1298; membre de la Chambre des plaids 1296-1298	Coadjuteur-trésorier de Saint-Quentin-en-Vermandois, 1294-1297; archidiacre de Paris 1299.
Oudard de Crépy 1293-encore 1307	Enquêteur du Parl. 1307 ou sq.	
Oudard II de Chambly dès 1317-1331	Membre d'une famille de familiers du roi; témoin d'un acte royal en 1320	
SAINT-AIGNAN: chanoine		
Pierre de Martroy 1253	Enquêteur du Parlement	
SAINT-FRAMBAUD DE SENLIS: trésorier ¹⁰		
Guillaume I de Chartres 1195-1202 ¹¹	Chapelain du roi, neveu de l'ancien chapelain; diplomate	Chantre de Sainte-Marie (de Melun?), 1201-1209.
A. d'Auteuil 1248-1251/53	» Désigné par Saint Louis«; enquêteur du Parlement	
Raoul de Grosparmy (<i>de Piris</i>) 1253-1259	Au Parlement, garde du sceau, 1252-1261; diplomate	Archidiacre de Nicosie après 1251; évêque d'Évreux 1259-1263. Cardinal-évêque et légat, 1263-m. 1270.
Guillaume II de Chartres 1260-1262?	» Désigné par le roi«, service royal inconnu: le chapelain et garde du sceau en 1270?	Dominicain?
Philippe de Cahors 1262-1270 ¹²	Chapelain d'Alphonse de Poitiers jusqu'en 1257; garde du sceau, 1262-1270; régent alternatif, 1270	Trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, 1246-1260; official de Reims, 1252-1256. Écclésiastique de Bayeux 1261; évêque d'Évreux 1270-m. 1281.
Nicolas d'Auteuil 1270-1272 ¹³	Ministre et diplomate de Philippe le Hardi	Archidiacre de Paris?, 1267-1273; évêque d'Évreux vers 1281.
Guy de Gebany 1281	» Nommé par le roi«; clerc du roi?	Ancien doyen de <i>Carovientensis</i> (Chabris, Indre? Cf. Longnon, Noms de lieu, 99).
Geoffroy du Temple 1294 ¹⁴	Chapelain, ministre et clerc de finances du roi, 1276-1283	Chanoine de Reims.

Guillaume III Flote 1298-1299, 1303-1325? ¹⁵	Fils du chancelier Pierre; maître des requêtes et de la grande Chambre	Archidiacre de Brabant 1298, avec huit autres prébendes.
Pierre de Belleperche 1306, m. 1308 ¹⁶	Dès 1296 conseiller du roi; diplomate; président du Parlement, garde du sceau, 1306-1307	Chanoine de Bourges, Chartres; doyen de Paris; évêque d'Auxerre.
Robert de Vernon 1333 ¹⁷	Maître des finances, 1301-1314; chapelain de 5 rois, 1319-v. 1331	Chanoine d'Évreux; sous-doyen de Saint-Martin.
SAINT-FRAMBOURG: doyen		
Simon II des Poignées, 1267	Enquêteur et juge au Parlement, 1258-1266	Chanoine d'Évreux.
Pierre Le Tiolois 1267-1289	Fils du bailli Jean des Vignes?	Doyen d'Évreux 1289-1302.
Nicolas Le Tiolois 1288-m. 1329	Cousin de Pierre; arbitre au Parlement	
SAINT-FRAMBAUD: chanoine		
Gautier de Chambly 1262-1271 ¹⁸	Chapelain du roi, 1262; maître du Parlement; enquêteur, 1262-1285; clerc du conseil	Archidiacre de Coutances 1279/1280; Archidiacre de Meaux-Brie 1281-1286; évêque de Senlis, 1285-1290.
SAINT-QUENTIN-EN-VERMANDOIS: còûtre-trésorier ¹⁹		
Eudes de St-Denis 1256-m. 1284	Clerc du roi, maître du Parlement et de l'Échiquier	Chanoine et chancelier de Paris, 1238-1249; docteur en théologie.
Guillaume de Crépy 1294-1297 ²⁰	Clerc du roi et garde du sceau	Doyen de Saint-Aignan, voir ci-dessus.
Philippe de Majorque 1303-m. 1341	Cousin de Philippe le Bel	Trésorier de Saint-Martin, 1297-1341.
SAINT-QUENTIN: chanoines		
Simon de Brion vers 1238	Garde du sceau et maître au Parlement	Trésorier de Saint-Martin, voir ci-dessus.
Jean de Latigny Dès 1263, - attesté en 1271 ²¹	Clerc du roi au Temple	
Bertrand d'Orléans 1268	Clerc du roi	
Guillaume de Condé ²²	Clerc du roi	
Jean de Jouy (Goy) 1321 ²³	Enquêteur; juge au Parlement et commissaire du roi, 1313-1324	
Jean de Roye [] 1313 ²⁴	Clerc du roi; juge enquêteur, 1313-1327	Chanoine de Lille vers 1319.
Jean des Halles 1320 ²⁵	Clerc-conseiller du roi; rapporteur et enquêteur au Parlement, 1313-1324	Doyen de Meaux 1336.
SAINT-FURSY DE PÉRONNE: doyen ²⁶		
Hugues de Chalançon 1321 ²⁷	Juge de la Grande Chambre; président de la Chambre d'Enquêtes; conseiller, 1316-1324	Chanoine de Meaux; chantre de Clermont, dès 1316.
chancelier:		
Raoul de Roye, 1264, 1268	Pas de rôle politique connu, mais probablement d'une famille de familiers	Chanoine de Noyon, 1268.
còûtre-trésorier:		
Pierre de Condé, 1281-1291 ²⁸	Clerc des finances; juge	Archidiacre de Soissons, 1294-1299.
SAINT-MELLON DE PONTOISE: trésorier		
Étienne de Montfort 1248-1251 ²⁹	Clerc de la reine et des finances	Voir Doyen de Saint-Aignan, 1251/52-1269.
SAINTE-MARIE DE MELUN: chantre ³⁰		
Oudard de Villers	Enquêteur au Parlement, 1262-1269.	
SAINTE-CHAPELLE DE PARIS: trésorier		
Guy de Laon v. 1301-m. 1328 ³¹	Aumonier et commissaire du roi pour les «affaires des juifs»; membre de l'Échiquier.	Chanoine de Laon, St-Quentin, Ste-Marie-de-Condé, et Paris

Liste alphabétique des autres petites églises

AIRE-SUR-LA-LYS: prévôt
Inconnu³²

CASSEL: doyen

Raynal (Renaud), 1283-1296³³

GERBEROY: doyen

Robert de Granville (Magneville),
1325-1329³⁴

Au Parlement, 1316-1317 comme Loyen?

Actif en 1319-1325 comme clerc du roi, rapporteur d'enquêtes au Parlement.

Au Parlement, 1311.

GOURNAY-EN-BRAY: doyen

Pierre? 1298¹⁵ Juge du Parlement, cité une seule fois.

LILLE: prévôt

Guillaume de Polhi (Pouilly)¹⁶ Juge du Parlement, entre 1283-1296. Archidiacre du Mans

VERBERIE: doyen

Inconnu, 1291 Notaire au Parlement.

- 1 Les premières huit églises sont données dans l'ordre de leur importance comme sources de bénéfices pour leurs clercs; les six dernières sont dans l'ordre alphabétique. Les dates incertaines sont indiquées ainsi: 1278/80.
- 2 Voir mon étude sur ces bénéficiaires, «Saint-Martin», y compris les Exhibits A, B et C. Pour le droit royal de désignation – ou «présentation», proprement dit – voir ce texte aux notes 2 et 105. Il ne subsiste aucun pouillé.
- 3 Il est probablement le «doyen de Tours» qui représente le bailliage de Tours dans le mandement de 1309 (Registres du Trésor des chartes de Philippe IV, n° 798). En 1310 il lui est permis, en reconnaissance de ses services, d'assigner des revenus sur des chapelles avec amortissement, à condition de faire dire des prières pour la reine et le roi (Registre du Trésor des chartes de Philippe IV, n° 1128). En 1286, dans l'ordonnance pour le Parlement, et en 1288 aux Jours de Troyes, il n'est pas encore qualifié de doyen (LANGLOIS, Textes [voir texte n. 12] n° 97; BENTON [voir texte n. 7] app. II, n° 8). Il est associé avec le Parlement pour la dernière fois «après 1307» (LANGLOIS, n° 124).
- 4 PEGUES (voir texte n. 12) p. 121-122. Il est neveu de l'évêque Pierre, ancien garde du sceau. Il apparaît dans les comptes au cours de sa longue carrière à la chancellerie, au Parlement et à la Chambre des Comptes, et lors de missions faites pour le roi, souvent avec ses frères (?) Philippe, Pierre (chevalier) et Jean (écuyer) (Documents financiers, t. 1, Registre de Robert Mignon, app. 1, p. 361; Documents financiers, t. 2, Comptes du Trésor, n° 460, 633, 829 et 1130. Outre les Actes du Parlement de Paris de BOUTARIC (voir texte n. 8), on peut citer les Journaux du Trésor de Charles IV le Bel, n° 366, et passim à 8142 (1322-1325); Registres du Trésor des chartes de Philippe VI de Valois, n° 1613 et 1617.
- 5 William M. NEWMAN, Les Seigneurs de Nesle en Picardie, Paris 1971, t. 1, p. 76, n. 54.
- 6 En 1284 le pape Martin IV ordonne au sous-diacre Jean d'Aubigny d'exécuter son testament (Registres de Martin IV, p. 179, n° 435).
- 7 Lucien MERLET, Les dignitaires de Chartres, p. 56-57; Nécrologe, dans E. DE LÉPINOIS et L. MERLET, Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, t. 3, 1863, p. 103.
- 8 Fils du garde royal des privilèges pontificaux, il reçoit en 1317 une dispense de résidence pour aller à l'université (PEGUES, The Lawyers, p. 243).
- 9 Voir mon étude (n. 1 du texte) pour les détails et les sources. J'y ai omis la référence à la présence du chanoine Pierre: BOUTARIC (voir texte n. 8) t. 1, n° 36**. Les droits de collation par le roi et le doyen (au XVI^e s.) sont mentionnés dans les Pouillés de la Province de Sens, t. 4, p. 335. Saint Louis réserva ses droits avant de partir pour la croisade (Layettes du Trésor des chartes, t. 1, p. 227, n° 5289).
- 10 Les détails biographiques sur le garde du sceau se trouvent dans L. PERRICHER, La Grande Chancellerie (voir texte n. 19) notices, p. 511-526. Voir mon étude «St. Louis and the Clerks», Lists I-III et App., pour ce règne, et pour les suivants LANGLOIS, BOUTARIC, et les comptes et journaux du Trésor cités sélectivement ci-dessous. La Gallia christiana, t. 10, col. 1479-1480, confond un doyen «A.» avec le trésorier A. d'Auteuil.
- 11 John W. BALDWIN (voir texte n. 41) p. 120, n. 180 et 184, et p. 122, n. 203.
- 12 Langlois prétend qu'il est trésorier de Bayeux (Textes, p. 45, n° 28), mais cela le situerait au milieu de la trésorerie d'Éudes de Lorris, et doit être une erreur d'interprétation du ms.
- 13 Suivant LANGLOIS, Philippe le Hardi (voir texte n. 3) p. 42 et 65, n. 1, c'est probablement le maître Nicolas qui rencontra Charles d'Anjou et le pape, lorsque celui-ci soutenait la candidature de Philippe au Saint-Empire.
- 14 Bien qu'il n'appartienne pas au Parlement, ce Saint-Quentinois apparaît dans deux actes de Philippe III (LANGLOIS, Philippe le Hardi, p. 35 et 42, note 3, et App. n° 26).
- 15 PEGUES, The Lawyers (voir texte n. 12) p. 207-208; LANGLOIS, Textes, n° 124; BOUTARIC (voir texte n. 8) n° 4754 et 7666.
- 16 Il étudie le droit à Toulouse et enseigne à Orléans. Suivant McNAMARA, il tenta de modérer l'anticléricalisme de Philippe le Bel, comme Aycellin (Gilles Aycellin [voir texte n. 24] p. 60-61, 107, 143, 158 et 170).
- 17 Très actif comme receveur de décimes et autres impositions dans tout le pays (Documents financiers, t. 1, Registre de Robert Mignon, n° 34 et passim jusqu'à 1528). En 1323, il reçoit ses gages, robes et cire comme chapelain, charge conservée sous Philippe de Valois (Journaux du Trésor de Charles IV le Bel, n° 3770, n. 1). Gallia christiana, t. 10, col. 1480, cite le nécrologe.
- 18 Il dirige la préparation des enquêtes entraînant la condamnation de Pierre de La Broce (LANGLOIS, Philippe le Hardi [voir texte n. 3] p. 30).
- 19 Voir les références générales pour Saint-Frambaud ci-dessus. G. MOLLAT est vague sur les offices à la collation du roi (Le roi de France [voir texte n. 4] p. 121-123, 133-135 et 202), et les pouillés ne donnent que les décimes payables par les officiers à un patron anonyme (Pouillés de la province de Sens, t. 4, p. 538). Voir la n. 9 du texte ci-dessus. Saint-Quentin se trouvait dans le diocèse de Laon (départ. de l'Aisne).
- 20 Au Parlement en 1296, pour régler le versement de la décime (BOUTARIC [voir n. 8] t. 1, n° 2910).
- 21 BORELLI DE SERRES, Recherches sur divers services publiques..., Paris 1895, t. 1 p. 240, note 10).
- 22 Documents financiers, t. 3, Comptes royaux de 1285 à 1314, n° 11780.
- 23 PEGUES, The Lawyers, p. 70; BOUTARIC, t. 2, n° 6471; Journaux du Trésor de Charles IV le Bel, n° 8105.
- 24 Registres du Trésor des chartes de Philippe IV le Bel, n° 1915; LEHUGEUR, Philippe le Long (voir texte n. 18) p. 195.
- 25 AUBERT, Le Parlement de Paris, t. 2, Paris 1890, p. 309; BOUTARIC, t. 1, n° 643 et t. 2, n° 6135.
- 26 Nos connaissances reposent surtout sur William Mendel NEWMAN, The charters of St-Fursy of Péronne, Cambridge Mass. 1977, introduction (p. 6-9), et préface par mon regretté ami John Benton. La Gallia christiana, t. 9, col. 1037, est très insuffisante. Voir G. MOLLAT, Le roi de France (texte n. 4); et les Pouillés de la province de Reims (Pouillés, t. 6), p. 197-198. – Péronne se trouve dans le départ. de la Somme.
- 27 Il est qualifié ainsi dans les chartes de Saint-Fursy (cf. ci-dessus), p. 6, et de chantre de Clermont[-Ferrand] dans Journaux du Trésor de Charles IV le Bel, n° 768; LEHUGEUR, Philippe le Long, p. 146 et 195. Il est peut-être le *Chalencone*, chanoine de Meaux dans les actes du Parlement (NEWMAN [voir n. 5] p. 6). – Un vrai légiste, cf. Histoire littéraire de la France, t. 2, p. 589.
- 28 LANGLOIS, Philippe le Hardi, p. 42, n. 4. Ne pas le confondre avec le grand archidiacre de Laon sous Louis X. Il apparaît une fois dans les actes du Parlement, en 1291, comme receveur des comptes, BOUTARIC, t. 1, n° 2764.
- 29 Pas à la collation du roi cf. G. MOLLAT, Le roi de France (texte n. 4) p. 154, citant les Pouillés de la province de Rouen (Pouillés, t. 2), p. 67. W. M. NEWMAN, Le domaine royal sous les premiers capétiens, Paris 1937, p. 203 et 209.
- 30 Au diocèse de Sens. A la collation du roi, cf. G. MOLLAT, Le roi de France, p. 157; Pouillés de la province de Sens (Pouillés, t. 4) p. 35. W. M. NEWMAN, Le domaine royal, p. 203 et 209.
- 31 PEGUES, The Lawyers, p. 160. Documents financiers, t. 3, Comptes royaux de 1285 à 1314, n° 909 et 3977; Registres du Trésor des chartes de Philippe IV le Bel, n° 143, 412 et passim jusqu'à 2179; Journaux du Trésor de Charles IV le Bel, surtout col. 4, n° 5 et n. 1.
- 32 BOUTARIC, t. 2, n° 3883, membres identifiés par église par Jean du TILLET, Recueil des rois de France, Paris 1618, t. 1, p. 370. C'était probablement le prévôt de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer), sans doute ancien serviteur des comtes-fondateurs de Flandre aux XI^e et XII^e siècles (cf. Henri-Jacques LÉGIER, Les églises collégiales en France, Thèse pour le doctorat en droit, Université de Paris 1955, p. 197, citant J. ROUYER, Recherches historiques sur le chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire, dans: Mémoires de la Société des Antiquaires de Morinie 10 [1858], p. 79). Voir n. 36.
- 33 LEHUGEUR, Philippe le Long, p. 202, n. 5. – Cassel, Nord, arr. de Dunkerque.
- 34 Gallia christiana, t. 9, col. 774; LEHUGEUR, Seine-Maritime, arr. de Dieppe. Il existe une prévôté de *Gorniamum* dans une liste de comptes des baillis, «près Calatum», Recueil des Historiens des Gaules et de la France, t. 22, p. 630 DE.
- 35 LANGLOIS, Textes, n° 117. – Gournay, Seine-Maritime, arr. de Dieppe. Il existe une prévôté de *Gorniamum* dans une liste de comptes des baillis, «près Calatum», Recueil des Historiens des Gaules et de la France, t. 22, p. 630 DE.
- 36 LANGLOIS, Textes, n° 83, 86, 92, 115. Il s'agit certainement de Saint-Pierre de Lille, dont le prévôt de cette église, qui était encore un laïc au XII^e siècle, était chancelier du comte de Flandre (cf. H.-J. LÉGIER [cit. n. 32], citant le Cartulaire de Saint-Pierre de Lille, éd. L. HAUTCOEUR, Lille 1894, n° XLV, p. 53.
- 37 LANGLOIS, Textes, n° 111. Verberie, en Picardie, résidence carolingienne. – Oise, arr. de Senlis.

TABLEAU B
Les clercs du roi de la cathédrale de Bayeux¹

<i>Dignitaire et dates de jouissance du bénéfice</i>	<i>Dates d'activité</i>	<i>Fonctions royales</i>	<i>Autres dignités</i>
Archidiacres: Henri de Vézelay 1268-1273 ²	1259-1280/ 1282	Juge, enquêteur au Parlement. Garde du sceau. Envoyé	Chanoine d'Auxerre. Trésorier de Laon (1281). Élu évêque en 1280, non consacré.
Jean de Troyes 1261-1272	1262-1272	Maître et enquêteur au Parlement. Exécuteur du roi	Official de Troyes?
Maître Étienne ...?	ca. 1284	Aux Jours de Troyes	
Écolâtre: Philippe de Cahors, 1261-1270	1257-1270	Voir le tableau A, à St-Frambaud	
Chancelier: Geoffroi de Beaumont, ca. 1268 ³	1268-1271	Chancelier et diplomate avec Charles d'Anjou	Chanoine de Beauvais. Chapelain papal (ca. 1245) Évêque de Laon 1270/71, »m. incertaines«.
Chantre: J. de Manstrole, ca. 1291-1296 ⁴	1291-1305	Maître au Parlement. Envoyé	Prébendier de St-Audemer
Doyen: Thibaud de Poncey (Pouancé) dès 1276 ⁵	1279-1296	Juge, commissaire du roi. Chancelier de Ch. d'Anjou	Chantre de Dole et Reims (1265-74) Évêque de Dôle (1280).
Trésorier: Eudes de Lorris 1252-1259	1248- m. 1279	Voir tableau A à Saint-Martin	Sous-doyen de Saint-Martin. Évêque de Bayeux 1263-m. 1274.
Coûtre: Guillaume de Sens, 1246 ⁶	1237-1261	Membre et enquêteur au Parlement. Envoyé	Trésorier de Sens (1254-).
Chanoine: Raoul de Grosparmy, ca. 1251	1252- m. 1270	Voir tableau A à Saint-Frambaud	Trésorier de Saint-Frambaud. Évêque d'Évreux, 1259.

1 Pour les renvois aux sources pour la période antérieure à 1271, voir mon étude: *St Louis and the New Clerks*, surtout les listes II et III pour les activités au Parlement. Sur l'école de droit, E. M. MEIJERS (voir texte n. 24) p. 11-20.

2 Léopold DELISLE, *Visites pastorales de maître Henri de Vézelay, archidiacre d'Hiémois*, en 1267 et 1368, dans: *Bibliothèque de l'École des chartes* 54 (1893) p. 457 et 60 (1899) p. 375. LANGLOIS, *Textes*, n° 76, et *Id.*, Philippe le Hardi (voir texte n. 3) p. 110 et P. J. n° 8.

3 MEIJERS, *op. cit.*, p. 53-55.

4 Il est désigné uniquement par son titre dans les actes du Parlement; il sert aux Requêtes et à la Chambre des Plaids (LANGLOIS, *Textes*, n° 111 et 115, p. 157 et 163). Voir aussi *Documents financiers*, t. 3, *Comptes royaux*, 1285-1314, n° 436-7.

5 LANGLOIS, *Textes*, n° 76, p. 107-108; *Id.*, Philippe le Hardi, p. 42, 143-145, 254-255 et 311; *Gallia christiana*, t. 11, col. 400.

6 Clerc du roi en 1237 (*Layettes du Trésor des chartes*, t. 2, n° 2591), et cointre en 1246 (*ibid.*, n° 3256-3258 et 3476-3478). Comme »G., trésorier de Sens« en 1254 (BOUTARIC, *Actes du Parlement*, t. 1, p. cccxxviii, n° 37).

TABLEAU C
Clercs du roi bénéficiés dans un chapitre cathédral après 1271¹

<i>Cathédrale</i>	<i>Dignité</i>	<i>Nom et dates de dignité</i>	<i>Activité royale</i>
Amiens	Archidiacre	Guillaume de Macon I (1272/1275)	1272-1284
Angers	Trésorier	Pierre de Latilly (dès 1296)	1292-m. 1328
Autun	Archidiacre	Pierre Chalon (tableau A)	
-Avallon	Archidiacre	Raimbaud de Rechignevoisin 1318	ca. 1315-1329
	Doyen	Jean de Roye [2e] (dès 1317)	1314-m. 1330
	Chantre	Jean de Bourbon (dès 1336)	1326-1338
Beauvais	Archidiacre	Jean d'Ully (1268-1310)	1256-1273
Bourges-Bourbon	Archidiacre	Pierre d'Arrablay (1316)	1310-m. 1335
	Archidiacre	Thibaud de Sancerre	1307-1324
Bourges-Bourbon	Archidiacre	Jean de Roye (1313-1317)	1314-1327
	Sous-chantre	Pierre de Bourges (?)	1298-1322
Brabant	voir Malines-Brabant		
Châlons-sur-Marne	Archidiacre	Pierre de Latilly (dès 1309)	1292-m. 1328
Chartres	Archidiacre	Guillaume [de?] Rueuil	1279/1280
Chartres-Blois	Archidiacre	Guillaume de Neuville (dès 1271 ns)	ca. 1279-1282
	Archidiacre	Pierre de Barbet (dès 1270)	1270-1284
	Archidiacre	Simon Festu (dès 1317)	1307-m. 1317
	Doyen	Guillaume Durand [1 ^{er}]	-1281
	Doyen	Étienne de Borret (1317-1320)	1316-voir tabl. D
	Doyen	Michel Mauconduit (1326-1328)	1306-1325
	Doyen	Jean Paté (1321-1326)	1315-m. 1332
Clermont	Archidiacre	Pierre Bertrand (1316)	ca. 1316-1320
-Brioude	Archidiacre	Jean de Forgètes	1308-1316
	Chantre	Hugues de Chalançon (1316-1322)	1313-1324
	Doyen	Bernard d'Aubigny (1316)	ca. 1316-m. dès 1343
	Doyen	Pierre Roc (1308/?)	ca. 1319-1340/1341
Évreux	Doyen	Pierre Le Tiolais (1280-voir tableau A)	1289-1302
Évreux	Doyen	Adam de l'Isle-Adam (probable)	1322-1328
Gand	Archidiacre	...? - une fois seulement	1298
Laon	Doyen	Guillaume de Macon 1 ^{er} (1261-1263: voir tabl. D)	1272-1284
	Trésorier	Henri de Vézelay (tableau A)	1259-1280/1282
	Trésorier	Jean de Cherchemont	1316-1327
	Trésorier	Pierre de Chappes (quand?)	1316-voir tabl. D, n. 6
Lisieux	Trésorier	Richard Leneveu (1298)	1298-1305
	Trésorier	Jean de Serres (Serez)	1313-m. 1327
Malines-Brabant	Archidiacre	Guillaume Flotte, le jeune (1298)	1303-1325
Meaux-Brie	Archidiacre	Gautier de Chambly (1274-86, tableau D)	1273-1287
-Brie	Archidiacre	Philippe Le Convers de Villepreux (ca. 1300-1312)	1285-1315

¹ Voir les notes du texte, surtout n. 17-26, pour les renvois aux sources, et le tableau B pour Bayeux. Nous omettons les prieurs des Hospitaliers et de Saint-Martin-des-Champs à Paris, et le visiteur du Temple, qui n'apparaissent au Parlement qu'une fois en 1298 ou après 1307 (LANGLOIS, Textes, n° 117 et 124).

<i>Cathédrale</i>	<i>Dignité</i>	<i>Nom et dates de dignité</i>	<i>Activité royale</i>
	Doyen	Gilles Camelin (1293)	1272–1291
	Doyen	Jean des Halles (1336)	1313–1324
Nevers-Sologne	Archidiacre	Pierre II de Mornay (ca. 1293)	1291–1299
Nevers	Syndic	Jean de Mandevillain	1319–1325
	Trésorier	Pierre Fauvel	1316–m. dès 1331
Orléans	Archidiacre	= Pierre II de Mornay?	ca. 1288–1296?
	Chantre	Thibaud de Sancerre	ca. 1302–1324
	Sous-chantre	Pierre de Bourges (dès 1298), voir Bourges	
Paris	Chantre?	Hugues de Besançon	ca. 1307–1319
	Doyen	Pierre de Belleperche, voir tableau A	
	Doyen	Amis d'Orléans (1314)	1302–1325
Poitiers	Doyen	Jean de Cherchemont (1321), voir Laon	
	Ecolâtre/sous-diacre?	Étienne de Borret (1316)	1309–1320
Le Puy	Doyen	Pierre Bertrand (1320), voir Clermont	
Reims	Petit-archidiacre	Nicolas de Châlons (1298)	1259–99
	Chantre	Thibaud de Poncy (1274)	1279–1296
	Trésorier	Philippe Le Convers (1318)	1298–1315
Rouen	Archidiacre	Jean de La Porte	1258/1260
	Archidiacre	Philippe le Convers (av. 1318)	
	Chantre	Jean le Duc? (1317)	après 1311–1317?
Saintes	Archidiacre	Pierre Vigier	1275–1291
Saint-Brieuc	Archidiacre	Alain de Lamballe (dès 1310)	1308–m. av. 1323
	Chantre	Ives Le Prévot (Breton)	1313–1322/1326
Sens: St-Étienne	Doyen	Étienne Bécard (probable)	dès 1287–1292
	Doyen	Denis de Sens (1319?)	1292–1299
	Trésorier	Philippe Le Convers (1308) voir Reims	
Soissons	Archidiacre	Pierre de Condé 1 ^{er} (1294–1299; tabl. A)	1281–1310?
-La Rivière	Archidiacre	Philippe de Mornay	ca. 1307–1325
	Archidiacre	Pierre de Latilly (dès 1311)	1296–m. 1328
	Archidiacre-Prévot	Dreux de La Charité-Jeune (1316)	av. 1306?–1322
Thérouanne	Archidiacre	Jacques de Boulogne (1287)	1278–1287
Tournai-Bruges	Archidiacre	Jean de Vassogne, 1288–1293	1284–1298
	Archidiacre	Jean de La Ferité	1291–
	Archidiacre	Étienne de Suizy (Suzy) (1293–1303)	1292–m. 1311
	Doyen	Foulque ...? (dès 1320)	dès 1322–m. 1342

TABLEAU D
Clercs du roi pourvus d'un évêché après 1271¹

<i>Archevêque de:</i>	<i>Noms:</i>	<i>Dates d'épiscopat</i>
Bourges	Guillaume de Brosse (transféré du Puy)	1321-m. 1330
Narbonne	Gilles Aycellin ² (transféré à Rouen)	dès 1284-1311
Rouen	Gilles Aycellin	1311-m. 1318
Sens	Étienne Bécard de Pénil ³	1292-m. dès 1314
<i>Évêque de:</i>		
Amiens	Guillaume de Macon I ⁴	1278-1284†
	Robert de Fouilloy ⁵	1308-m. 1321
Arras	Pierre de Chappes ⁶ (transféré à Chartres)	1320-1326
	Jean Paté (voir n. 6)	1321-1326
Auxerre	Henri de Vézelay ⁷	élu non consacré, 1278
	Pierre I de Mornay (transféré d'Orléans)	1296-m. 1306
	Pierre de Belleperche ⁸	1306-m. 1308
	Pierre III de Grès	1309-1325
Bayeux	Eudes de Lorris ⁹	1263-m. 1274
Beauvais	Simon de Nesle ¹⁰ (transféré de Noyon)	1301-1312
Carcassonne	Pierre de La Chapelle (tr. à Toulouse)	1292-1298
	Pierre Rodier ¹¹	1323-1325
Châlons-s-Marne	Pierre de Latilly ¹²	cons. 1313; 1315-m. 1328
Chartres	Pierre de Chappes ⁶	1326-1327
	Jean Paté (voir n. 6)	1327-m. 1332
Coutances	Robert de Harcourt ¹³	élu 1291-m. 1315
Dole	Thibaud de Poncy ¹⁴	1280-
Évreux	Philippe de Cahors ¹⁵	1270-1281
	Nicolas d'Auteuil ¹⁶	v. 1281
	Adam de l'Isle-Adam ¹⁷	élu et m. 1328
Laon	Raoul Rousselet (transféré de St-Malo) ¹⁸	1317-1323
Le Puy	Guillaume de Brosse ¹⁹	-1318
Meaux	Probablement Simon Festu ²⁰	élu 1308-m. 1317
	Guillaume de Brosse (du Puy)	1318-1321
Mende	Guillaume Durand (2 ^e clerc de ce nom) ²¹	1307-v. 1323
Nevers	Pierre Bertrand (transféré à Autun) ²²	1320-1322
Noyons	Guillaume de Macon II ²³	élu et m. 1308
Orléans	Pierre [I] de Mornay (transféré à Auxerre)	1288-tr. 1296
	Raoul de Grosparmy 2 ^e	1308 ns-1311
Paris	Étienne Tempier ²⁴	1268-1279
	Étienne de Borret ²⁵	1320-1325
Saint-Brieuc	Alain de Lamballe ²⁶	1314-m. 1323
Saint-Malo	Raoul Rousselet (transféré à Laon)	1300?-1316
Senlis	Gautier de Chambly ²⁷	1287-m. 1290
	Pierre Chalon ²⁸	1291-1294
Soissons	Guy de La Charité ²⁹	1296-1313
	Géraud de Courtonne ³⁰	vers 1313-m. 1331
Toulouse	Pierre de La Chapelle (transféré de Carcassonne)	1298-1305/card. 1303
Tournai ³¹	Jean de Vassogne	1292-m. 1300
	Etienne de Suizy	1300-1305 (card.)
	Thibaud de Sancerre	dès 1333
Seuls les <i>Abbés</i> suivants ont joué un rôle important comme conseillers réguliers:		
Moissac	Bertrand de Montaigu ³²	-1290
Saint-Denis	Mathieu de Vendôme, du règne de saint Louis jusqu'à Gilles de Pontoise	1282 nst 1282?-1322

- 1 Nous omettons ceux qui n'apparaissent qu'une seule fois au Parlement, si importants qu'ils soient dans d'autres fonctions politiques (tels que Pierre Roger, Simon d'Archiac, Pierre Barrière, ou Guillaume Bonnet), mais nous comprenons un prélat tel que Simon de Nesle, gradué d'une collégiale placée sous le patronage du roi, ou, au contraire, tel que Guillaume Durand (2^e clerc de ce nom) et Pierre de la Chapelle, véritables conseillers peut-être seulement après leurs élévations à la demande du roi.
- 2 Dans le Parlement dès 1298 (LANGLOIS, Textes, n° 117); voir l'étude de Joann McNAMARA (citée au texte n. 24).
- 3 Actif dans la cour dès 1290. Voir n. 24 du texte pour Sens.
- 4 Premier clerc de ce nom, doyen de Laon. Actif sous saint Louis jusqu'à 1284. LANGLOIS, Textes, n° 76 et 86; MEIJERS, Université d'Orléans (voir texte n. 24) p. 11.
- 5 Actif dès 1296: LANGLOIS, Textes, n° 115; Gallia christiana, t. 10, col. 1190-1191.
- 6 Chancelier en 1316; ancien trésorier de Laon; docteur ès lois; un des trois présidents du Parlement (PEGUES, The Lawyers, p. 195-196; LEHUGEUR, p. 157). Transféré à Chartres en 1326 (selon GAMS p. 633 et les Journaux du trésor de Charles IV le Bel, n° 10329), puis cardinal en 1327. Sans doute à cause de ses difficultés à Arras, on y trouve Jean Paté en 1331 (Gallia Christiana, t. 3, col. 335).
- 7 Voir tableau B.
- 8 Tableau A, n. 16. Pierre de Grès ne semble pas avoir été au Parlement sauf comme garde du sceau. La succession des trois Pierres a été remarquée par Jean GLÉNISSON (voir n. 24 du texte), p. 83; Gallia christiana, t. 12, col. 312-314.
- 9 Tableau B.
- 10 Voir tableau A pour Saint-Martin-de-Tours.
- 11 Chapelain et conseiller du roi dès 1288; docteur du droit civil à Orléans, ancien chancelier dès 1316 (GUILLEMAIN, voir n. 18 du texte, p. 188, n. 37, et 218, n. 88).
- 12 Ancien trésorier d'Angers (tableau C). LANGLOIS, Textes, n° 115; PEGUES, The Lawyers, p. 112-120.
- 13 LANGLOIS, Textes, n° 90 et 97 comme archidiacre; n° 117 et passim comme évêque. Gallia christiana, t. 11, col. 882-884.
- 14 Voir n. 23 du texte et tableau B.
- 15 Voir tableau A, n. 12.
- 16 Tableau A, n. 13.
- 17 Gallia christiana, t. 11, col. 594 et 622. Élu en 1327, mort sans avoir été consacré.
- 18 Actif au Parlement de 1307/9 à 25 (LANGLOIS, Textes, n° 124; Registres du Trésor de Philippe IV le Bel, n° 798 et passim; Gallia christiana, t. 9, col. 545-546).
- 19 Transféré du Puy à Meaux, puis à Bourges. Un des quatre clercs et deux laïques suivants le roi; à la Chambre des Requêtes (BOUTARIC, La France sous Philippe le Bel, p. 202. BOUTARIC, Actes du Parlement, t. 2, n° 4482 A et 4490 B; Journaux du Trésor de Charles IV le Bel, col. 261, note 1 et n° 1462, et passim).
- 20 Dès 1306 dans la service du prince Louis de Champagne (PEGUES, The Lawyers, p. 173-174 et 235-236).
- 21 BOUTARIC, Actes du Parlement, t. 2, n° 5440; n. 38 du texte.
- 22 Voir n. 24 du texte. Son prédécesseur (1315-1319) était au Parlement en 1291 et 1296. (LANGLOIS, Textes, n° 91 et 115).
- 23 Neveu de Guillaume I. Voir n. 24 du texte.
- 24 Ancien conseiller de saint Louis; voir mon étude sur les clercs.
- 25 Voir n. 25 du texte; C. EUBEL, Hierarchia catholica..., t. 1, 1913², p. 391.
- 26 Ancien archidiacre de cette église (1310), et chanoine de Laon (1308), il ne semble pas être au Parlement avant 1316 (PEGUES, The Lawyers, p. 72-3; BOUTARIC, Actes du Parlement, t. 2, n° 4490 A et B).
- 27 Voir tableau A pour Saint-Martin; Gallia christiana, t. 10, col. 1420.
- 28 Tableau A pour Saint-Martin.
- 29 Diplomate dès 1307; Registres du Trésor des chartes de Philippe IV le Bel, n° 582 et passim. La succession de ces trois clercs royaux a été remarquée par GLÉNISSON (voir n. 24 du texte) p. 83; Gallia christiana, t. 9, col. 371-3.
- 30 Actif dès 1308 comme clerc du roi, receveur des aides, chancelier, et surintendant des affaires concernant les Juifs (Registres du Trésor des chartes de Philippe IV le Bel, n° 857 et passim à n° 2231; Documents financiers, t. 3: Comptes royaux de 1285 à 1314, n° 6511-6522).
- 31 Voir n. 19 du texte pour ces personnages.
- 32 LANGLOIS, Philippe le Hardi, p. 41, 145, 292, 329, 439, 443 et P.J. n° 79; ID., Textes, p. 112, 150 et 180.